

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 mars 2026

Référence
2026_09

Objet de la délibération
APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	10	10

Date de la convocation
26/03/2026

Date d'affichage
26/03/2026

Vote
A l'unanimité Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026 et le 30 mars à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Madelénat, maire.

PRÉSENTS : M. Madelénat, Mr Cousot, Mr Chenu, Mr Werner, Mr Rigaud, Mme Landemaine, Mme Chenu, Mme Binet, Mme Alexandre-Reynes, Mme Braun

ABSENT EXCUSES : Mr Souchet

POUVOIRS :

A été nommé(e) secrétaire : Mme Binet

2026_09 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026

M. le Maire informe que le procès-verbal de la séance du 20 mars 2026 a été transmis aux conseillers municipaux en même temps que la convocation.

Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance et fait les corrections demandées, **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20 mars 2026.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en PREFECTURE

Le :

Et

Publication ou notification du :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 30/03/2026

Le Maire,
Frédéric Madelénat

La secrétaire,
Gaëlle BINET

